



# MUNICIPALITÉ DE LAVERLOCHÈRE-ANGLIERS

## AVIS PUBLIC

### EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE

Le conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers a adopté lors de la séance ordinaire publique, tenue le 3 septembre 2019, à 19 h 30 h à la salle du conseil situé au 11-A rue Principale Sud, à Laverlochère, le règlement suivant :

#### Règlement no 2019-04

Le règlement est intitulé « Règlement sur la tarification des services rendus ».

Il détermine les tarifs liés à l'administration générale, les travaux publics, l'hygiène du milieu, la santé et le bien-être et l'urbanisme.

Le texte dudit règlement est disponible pour consultation aux heures et jours d'ouverture du bureau municipal à Laverlochère.

Le règlement entre en vigueur le 3 septembre 2019.

**Donné à Laverlochère-Angliers, ce 5e jour du mois de septembre deux mille dix-neuf.**

  
\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorier